

# Corinne Desfossés | DANSE

## Clause de non-responsabilité

L'école CORINNE DESFOSSÉS DANSE n'est pas responsable des biens perdus, volés ou détruits dans les locaux.

## Modalité de paiements

À l'inscription le client peut acquitter la somme totale ou remettre des chèques postdatés à l'école de danse pour les versements suivants. Les dates et les montants des versements sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Le client est prié de s'y conformer et de respecter fidèlement ses engagements. Le client qui n'est pas en règle ne peut être admis dans la classe : dette non acquittée, versement non réglé, chèque sans provision. Tout chèque retourné par les institutions bancaires entraînera des frais d'administration supplémentaires de 25.00\$. Les cours qui ne sont pas pris par le client durant la période couverte par la présente session ne peuvent pas être reportés sur une autre session.

## Résiliation (Loi sur la Protection du Consommateur)

193. Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat au moyen de la formule prévue à l'article 190 ou d'un autre avis écrit ou verbal à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié de plein droit à compter de l'avis écrit ou verbal.

(1978, c. 9, a. 193)

195. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, les seules sommes que le commerçant peut exiger de lui sont:

- a) Le frais d'inscription et le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux horaire, au taux à la journée ou au taux à la semaine ;
- b) à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes: 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 pour cent du prix des services qui ne b) lui ont pas été fournis.

(1978, c. 9, a. 195).